



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Boucherville tenue le 14 mai 2018, à 20h00 à l'hôtel de ville de Boucherville, 500, rue de la Rivière-aux-Pins. Boucherville, sous la présidence de monsieur le maire.

SONT PRÉSENTS :

M. Jean Martel, maire

M^{me} Isabelle Bleau, conseillère

M. Raouf Absi, conseiller

M^{me} Josée Bissonnette, conseillère

M^{me} Anne Barabé, conseillère

M. François Desmarais, conseiller

M^{me} Magalie Queval, conseillère

M^{me} Jacqueline Boubane, conseillère

M^{me} Lise Roy, conseillère

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

M^{me} Marie-Pier Lamarche, greffière

M. Roger Maisonneuve, directeur général

Ouverture de la séance et moment de réflexion

... Après un moment de réflexion, monsieur le maire, Jean Martel, ouvre la séance.

Période de questions

La parole est accordée au public :

- Mme Marianne Larouche: Réparation des routes avec du matériel écologique.
- M. Gilles Moreau: Problématique de stationnement rue Père-Le Jeune près de l'école Elementary.
- M. Langis Larochelle: 244 De La Saudrays - branchements latéraux - mise en demeure.

180514-1

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que déjà soumis en ajoutant les points suivants:

13.1 Avis de motion - Règlement modifiant le règlement 2006-07 concernant la rémunération des élus;

13.2 Projet de règlement 2018-07-04 modifiant le règlement 2006-07 concernant la rémunération des élus;

13.3 Règlement 2018-276-1 - Règlement modifiant le règlement 2017-276 concernant la tarification de façon à en effectuer une mise à jour;

13.4 Règlement 2018-283 - Règlement ordonnant des travaux de réaménagement de terrains sportifs extérieurs derrière l'École secondaire De Mortagne;

13.5 Règlement 519-5 - Règlement modifiant le règlement 519 concernant l'usage des rues et place publiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180514-2

Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 16 avril 2018 et de la séance extraordinaire du 23 avril 2018

Il est proposé d'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du 16 avril 2018 et de la séance extraordinaire du 23 avril 2018 tenues par le conseil municipal de Boucherville, le tout tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avis de motion

Adoption de règlements

Rapports et résolutions des comités et commissions

180514-3

Demandes site du patrimoine présentées au CCU du 25 avril 2018

Il est proposé d'entériner les recommandations U2018-056, U2018-057, U2018-058, U2018-059 et U2018-060 du comité consultatif d'urbanisme de Boucherville lors de sa réunion du 25 avril 2018 et d'approuver :

1. La demande numéro 2018-70040 pour autoriser le projet de

construction d'une piscine creusée pour la propriété située au 550, rue Sainte-Marguerite, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2018-056 du CCU;

2. La demande numéro 2018-70067 pour autoriser l'ajout d'une fenêtre d'un immeuble situé au 4, rue Desmarteau, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2018-057 du CCU;
3. La demande numéro 2018-70070 pour autoriser des travaux de démolition d'une cheminée et l'ajout d'un avant-toit sur un mur latéral d'un immeuble situé au 532, rue Notre-Dame, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2018-058 du CCU;
4. Partiellement la demande numéro 2018-70084 pour autoriser l'agrandissement sur deux étages du bâtiment principal et certaines modifications architecturales d'un immeuble situé au 558-560, rue Saint-Sacrement, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2018-059 du CCU. Il est cependant suggéré que la porte soit changée pour une porte en bois;
5. La demande numéro 2018-70069 pour autoriser des travaux de restauration du bâtiment d'origine, de démolition d'une annexe et de rénovation des annexes conservées d'une propriété située au 432, boulevard Marie-Victorin, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2018-060 du CCU.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180514-4

Demands de PIIA présentées au CCU du 25 avril 2018

Il est proposé d'entériner les recommandations U2018-045, U2018-047, U2018-049, U2018-050, U2018-051, U2018-052, U2018-053, U2018-054 et U2018-055 du comité consultatif d'urbanisme de Boucherville lors de sa réunion du 25 avril 2018 et d'approuver :

1. La demande de PIIA numéro 2018-70079 pour autoriser la construction d'un triplex sur la propriété située au 61, rue De La Perrière, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2018-045;
2. La demande de PIIA numéro 2018-70025 pour autoriser des modifications à l'aménagement de l'emplacement de la propriété située au 825, rue Jean-Deslauriers, le tout en considérant le préambule, les conditions et les suggestions apparaissant à la recommandation U2018-04, aucun arbre ne devra cependant être localisé dans la servitude et devra être déplacé au besoin;
3. La demande de PIIA numéro 2018-70035 pour autoriser la rénovation des façades de la propriété située au 95, boulevard de Mortagne, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2018-049;

4. La demande de PIIA numéro 2018-70075 est reportée;
5. La demande de PIIA numéro 2018-70029 pour autoriser le remplacement des auvents sur l'immeuble situé au 1166, rue Volta, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2018-051;
6. La demande de PIIA numéro 2018-70043 pour autoriser des modifications architecturales aux façades l'immeuble situé au 666, chemin du Lac, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2018-052;
7. La demande de PIIA numéro 2018-70032 pour autoriser l'agrandissement de l'aire de stationnement de la propriété située au 1470, rue Nobel, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2018-053;
8. La demande de PIIA numéro 2018-70044 pour autoriser la rénovation des balcons et des cages d'escaliers pour les immeubles situés au 800-818, place Hélène-Boullé, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2018-054;
9. Conditionnellement, la demande de PIIA numéro 2017-70222 pour autoriser le remplacement de la véranda donnant sur le mur avant de la résidence située au 710, chemin de Lorraine, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2018-055.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180514-5

Participation d'un membre du CCU à un colloque

Il est proposé:

1. D'autoriser M. François Boisvert, membre du comité consultatif d'urbanisme de la ville de Boucherville, à participer au Colloque Histoire et patrimoine, complices de nos CCU pour conjuguer le passé et le futur, les 1^{er} et 2 juin 2018 à Lévis;
2. D'autoriser le remboursement des dépenses de kilométrage ainsi encourues sur présentation des pièces justificatives et le tout selon les règles et Loi applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180514-6

Modification de la résolution du conseil interdisant la barrière dans l'approbation initiale du projet (novembre 2016) - 1030, rue Lionel-Daunais - Caléo

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel préparé par la Direction de l'urbanisme et de l'environnement daté du 24 avril 2018.

Il est proposé de modifier la résolution n° 161017-10 afin d'y soustraire l'obligation d'enlever la barrière telle qu'exigée à la recommandation du CCU U2016-169, mais d'y maintenir toutes les autres conditions autorisant ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180514-7

Procès-verbal de la Commission de la vie communautaire de la culture et des sports - Réunion du 25 avril 2018

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel préparé par la Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire daté du 7 mai 2018.

Il est proposé de prendre acte du procès-verbal de la Commission de la vie communautaire, de la culture et des sports - réunion du 25 avril 2018 et d'approuver les recommandations suivantes:

1. Recommandation 2018-27 à l'effet d'autoriser l'installation des panneaux professionnels pour les événements 2018 de la Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire et les organismes accrédités;
2. Recommandation 2018-28 à l'effet d'autoriser les demandes d'affichage temporaire des événements 2018 de la Ville et les organismes accrédités;
3. Recommandation 2018-29 à l'effet d'autoriser la Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire et les organismes accrédités de la Ville pour tout événement en 2018, à tenir ponctuellement des kiosques de restauration et/ou de service de bar sur le site de leur événement;
4. Recommandation 2018-30 à l'effet de concéder une tolérance au bruit pour la terrasse adjacente au Café centre d'art en raison du piano public;
5. Recommandation 2018-31 à l'effet d'acquérir les oeuvres suivantes:
 - Ellen Kreigher, peinture 900 \$;
 - La route de soi, peinture 650 \$;
 - Devenue encrnière, peinture 425 \$;
 - Les Îles de Boucherville, photographie 340 \$;
 - Paix 2, peinture 600 \$;
 - L'enfant qui voulait voler, peinture 1 200 \$;
 - Dans ma tête, peinture 1 500 \$;
 - Un coyote dans la ville, peinture 575 \$;
 - Renarde endormie, peinture 500 \$;
 - Oeuvre aux mille visages, peinture 450 \$.
6. Recommandation 2018-32 à l'effet d'accepter la nouvelle tarification pour la Fabrique Sainte-Famille le tout rétroactivement au 1^{er} janvier 2018;

7. Recommandation 2018-33 à l'effet de ne pas octroyer de don pour le concert de la chorale Pierre-Boucher de l'hôpital Pierre-Boucher puisqu'il n'est pas un organisme accrédité auprès de la Ville;
8. Recommandation 2018-34 à l'effet d'accorder une aide financière de 30 000 \$ au Centre d'action bénévole pour le Carrefour du bénévolat ainsi qu'une aide de 52 494 \$ à La Bambinerie pour la poursuite de son mandat d'intervention communautaire auprès de la clientèle 0-12 ans et leur famille;
9. Recommandation 2018-35 à l'effet d'autoriser le directeur général à signer la convention avec La Bambinerie pour l'année 2018;
10. Recommandation 2018-36 à l'effet de reconnaître à titre d'organisme associé collaborateur A2 l'organisme Fermes de la Moisson du Québec;
11. Recommandation 2018-37 à l'effet d'octroyer une commandite de 150 \$ au groupe scouts de la paroisse Sainte-Famille dans le cadre de leur souper spaghetti;
12. Recommandation 2018-38 à l'effet d'autoriser la demande d'affichage temporaire aux intersections demandées lors de l'événement La Grande Gourmandise les 15-16-17 juin 2018;
13. Recommandation 2018-39 à l'effet d'accréditer l'Association régionale de kin-ball de la Rive-Sud à la catégorie P1 (partenaire enfant). Cette accréditation est conditionnelle à ce que l'organisme s'engage à remplir les conditions et exigences dans la première année d'activités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180514-8

Procès-verbal de la Commission de la circulation et du transport - Réunion du 17 avril 2018

Il est proposé de prendre acte du procès-verbal de la Commission de la circulation et du transport tenue le 17 avril 2018 et d'approuver les recommandations suivantes:

1. Recommandation 180417-03 à l'effet d'instaurer une zone de véhicules lourds interdits, livraison locale seulement entre la limite de Boucherville et Sainte-Julie jusqu'à l'entrée du 1820 Eiffel et de procéder à la mise à jour du règlement 2010-156;
2. Recommandation 180417-04 à l'effet de procéder à un comptage et à une analyse de débit sur la rue de Montbrun.
3. Recommandation 180417-05 à l'effet de décréter la durée de stationnement au 6 rue De Muy à une période maximale de quatre heures;
4. Recommandation 180417-06 est reportée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180514-9

Procès-verbal de la Commission des aînés - réunion du 20 mars 2018

Le conseil municipal prend acte du procès-verbal de la Commission des aînés - réunion du 20 mars 2018.

180514-10

Procès-verbal du comité des citoyens du district no 1 (Marie-Victorin) - réunion du 14 mars 2018

Le conseil municipal prend acte du procès-verbal du comité des citoyens du district no 1 (Marie-Victorin) - réunion du 14 mars 2018.

Demandes de dérogation mineure

180514-11

Demande de dérogation mineure no 2018-70086 : aménagement de l'emplacement et remise

M. Jean Martel invite les citoyens intéressés à se faire entendre sur les demandes de dérogations mineures.

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure numéro 2018-70086;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme de Boucherville a recommandé l'acceptation de cette demande en vertu de sa résolution U2018-048;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Boucherville juge opportun d'entériner cette recommandation;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié dans le journal *La Relève* du 24 avril 2018 invitant les personnes intéressées à se faire entendre sur cette demande;

CONSIDÉRANT qu'aucune représentation n'a été faite sur le sujet.

Il est proposé d'accepter la demande de dérogation mineure n° 2018-70086 à l'égard de l'immeuble situé au 825, rue Jean-Deslauriers sur le lot 4 177 281 du cadastre du Québec déposée le 10 avril 2018 qui aura pour effet d'accorder une dérogation mineure pour :

- Permettre la présence d'une bande aménagée en pierres de rivière, végétaux et gazon au pourtour du bâtiment au lieu d'une bande gazonnée de 1,50 mètre minimum;
- Permettre la présence d'un bâtiment accessoire (remise attenante à un pavillon de jardin et une pergola) d'une hauteur de 4,80 mètres maximum.

Le tout selon la recommandation U2018-048 du CCU.

Tel que présenté dans les documents suivants :

- Plan d'implantation, signé et scellé par Jean-Luc Léger, arpenteur-géomètre, déposé le 13 avril 2018;
- Plan, profils et coupes 1/1, signés et scellés par Éric Collard, ingénieur, déposés le 12 avril 2018;
- Plan d'aménagement paysager, signé et scellé par Richard Belisle, architecte-paysagiste, déposé le 12 avril 2018;
- Perspective du bâtiment accessoire, préparé par Monty & Associés, déposée le 14 février 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180514-12

Demande de dérogation mineure no 2018-70080 : marges, stationnement, cabanon et revêtement extérieur

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure numéro 2018-70080;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme de Boucherville a recommandé l'acceptation de cette demande en vertu de sa résolution U2018-046;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Boucherville juge opportun d'entériner cette recommandation;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié dans le journal *La Relève* du 24 avril 2018 invitant les personnes intéressées à se faire entendre sur cette demande;

CONSIDÉRANT qu'aucune représentation n'a été faite sur le sujet.

Il est proposé d'accepter la demande de dérogation mineure n° 2018-70080 à l'égard de l'immeuble situé au 61, rue De La Perrière sur le lot 1 909 427 du cadastre du Québec déposée le 4 avril 2018 qui aura pour effet d'accorder une dérogation mineure pour :

- Permettre la réduction de 1,92 mètre de la marge de recul donnant sur la rue De La Perrière;
- Permettre la réduction de 4,73 mètres de la marge de recul donnant sur la rue du Puits;
- Permettre la réduction de la marge latérale droite de 0,91 mètre;
- Permettre le déplacement d'une remise ayant des murs de plus de 6,0 mètres de longueur;
- Permettre que les aires de stationnement existantes représentent plus de 30 % de la marge de recul;
- Permettre la présence de cases de stationnement, donnant sur la rue De La Perrière, dont la profondeur varie de 4,27 à 4,88 mètres minimum;
- Permettre que la portion privée du stationnement en cour arrière, donnant sur la rue du Puits, soit aménagée en pavé végétal.

Le tout selon la recommandation U2018-046 du CCU.

Tel que présenté dans les documents suivants :

- Plan d'implantation, minute 5774, signé et scellé par Denis Ayotte, arpenteur-géomètre, déposé le 19 mars 2018;
- Plans d'architecture, feuillets 1 de 4 à 4 de 4, préparés par Mario Beauchemin Designer, déposés le 15 mars 2018;
- Perspective en couleur préparée par Illustra Architecture 3D, déposée le 13 avril 2018;
- Échantillons de revêtements extérieurs déposés le 13 avril 2018;
- Fiche technique du matériau Hardie Panel et accréditation CCMC déposées le 20 mars 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Administration et finances

Effectifs et embauche

180514-13

Approbation du rapport d'effectif

Il est proposé:

D'approuver le rapport d'effectifs pour la période d'avril 2018 préparé par la directrice des ressources humaines de la ville et daté du 3 mai 2018;

1. De féliciter M. Gérard Chouinard, surveillant sécurité à la Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire pour ses 40 années à l'emploi de la Ville de Boucherville;
2. De féliciter Mme Karine Rouleau, inspectrice en bâtiment à la Direction de l'urbanisme et de l'environnement pour ses 10 années à l'emploi de la Ville de Boucherville;
3. De féliciter M. Dominic Lapierre, préposé au transport à la Direction des travaux publics et des approvisionnements pour ses 10 années à l'emploi de la Ville de Boucherville;
4. De féliciter M. Éric Caux, ouvrier de la voie publique à la Direction des travaux publics et des approvisionnements pour ses 10 années à l'emploi de la Ville de Boucherville;
5. De féliciter M. Steven Casselman, opérateur d'appareils motorisés C à la Direction des travaux publics et des approvisionnements pour ses 10 années à l'emploi de la Ville de Boucherville;
6. De féliciter Mme Nathalie Routhier, chef de service - culture à la Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire pour ses 30 années à l'emploi de la Ville de Boucherville;
7. De féliciter M. Sébastien Bernier, chef de section - équipements sportifs à la Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire pour ses 10 années à l'emploi de la Ville de Boucherville;

8. De féliciter M. Patrick Lussier, opérateur d'appareils motorisés C à la Direction des travaux publics et des approvisionnements pour ses 10 années à l'emploi de la Ville de Boucherville;
9. De féliciter M. Martin Marineau, ouvrier de parcs à la Direction des travaux publics et des approvisionnements pour ses 10 années à l'emploi de la Ville de Boucherville;
10. De féliciter M. Karl Frenière, préposé au réseau d'aqueduc à la Direction des travaux publics et des approvisionnements pour ses 10 années à l'emploi de la Ville de Boucherville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180514-14

Convention collective 2018-2025 : Ville de Boucherville et Syndicats regroupés des employés municipaux, syndicat canadien de la fonction publique, section locale 306

Il est proposé :

1. D'approuver l'entente intervenue entre les représentants de la Ville et des Syndicats regroupés des employés municipaux, syndicat canadien de la fonction publique, section locale 306 (employés de bureau, techniciens et professionnels) établissant une nouvelle convention collective pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2025 inclusivement;
2. D'autoriser le maire, le directeur général, la directrice et la chef de service de la Direction des ressources humaines, à signer cette convention et d'entériner tous documents signés;
3. D'approprier les sommes requises aux postes de dépenses des salaires de chacune des directions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180514-15

Protocole des conditions de travail du personnel-cadre (2018-2025)

Il est proposé :

1. D'approuver le protocole révisé des conditions de travail du personnel-cadre, lequel couvre la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2025 inclusivement;
2. D'approprier les sommes requises aux postes de dépenses des salaires de chacune des directions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180514-16

Nomination au poste de chef de section aquatique au Service sport et loisir de la DLCVC

Il est proposé de procéder à la nomination de madame Marie-Josée Audy à titre de chef de section aquatique au service sport et loisir de la Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire le tout conformément aux conditions de travail prévues au protocole des conditions de travail du personnel - cadre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180514-17

Embauche - chef de service - conception et planification à la Direction du génie

Il est proposé de retenir les services de monsieur Alexandre Caillé à titre de chef de service - conception et planification à la Direction du génie, à compter du 4 juin 2018 le tout conformément aux conditions de travail prévues au protocole des conditions de travail du personnel – cadre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Listes de chèques et virements budgétaires

180514-18

Listes de chèques

Il est proposé :

1. D'approuver la liste de chèques suivante préparée par la Direction des finances de la Ville soit :

- Liste de chèques numéros 181038 à 181138 inclusivement;
- Liste de chèques numéros 181139 à 181289 inclusivement;
- Liste de chèques numéros 181290 à 181397 inclusivement;
- Liste de chèques numéros 181398 à 181512 inclusivement.

2. D'approuver les paiements électroniques suivants:

- Paiements électroniques S-10000 à S-10015;
- Paiements électroniques S-10016 à S-10031;
- Paiements électroniques S-10032 à S-10046;
- Paiements électroniques S-10047 à S-10065.

3. D'approuver les dépenses prélevées directement du compte bancaire pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2018 pour un montant de 987 044,04 \$.

4. D'autoriser le trésorier de la Ville ou l'assistant-trésorier à donner suite à la présente et à signer tout document pertinent à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180514-19

Listes de virements budgétaires

Il est proposé:

1. D'approuver les listes détaillées des virements budgétaires suivantes:

Liste détaillée des virements budgétaires 2018
au 8 mai 2018

Écritures 4718 à 4726

2. D'autoriser la Direction des finances de la Ville à donner suite à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180514-20

**Dépôt du rapport prévu au règlement de délégation
2007-73**

Le conseil municipal prend acte du dépôt des rapports indiquant les dépenses effectuées pour les services professionnels par les différents directeurs de direction et ce, pour la période comprise entre le 1^{er} au 30 avril 2018 le tout conformément à l'article 8 du règlement de délégation numéro 2007-73 et ses amendements.

180514-21

**Paiement comptant avant l'échéance du solde de la
dette de la Société québécoise d'assainissement des
eaux (SQAE)**

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel préparé par la Direction des finances daté du 19 avril 2018.

Il est proposé d'autoriser une somme de 902,66 \$ à même le fonds général de la ville au paiement comptant avant l'échéance du solde de la dette de la Société québécoise d'assainissement des eaux (SQAE).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180514-22

**Dépôt du rapport financier et du rapport des auditeurs -
exercice 2017**

M. Jean Martel fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier 2017.

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport financier de l'exercice clos le 31 décembre 2017 de même que du rapport des auditeurs (vérificateur externe) DELOITTE en regard dudit exercice, le tout conformément à l'article 105.1 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. C-19).

Les faits saillants de ces rapports (rapport financier et rapport des auditeurs/vérificateur externe) seront diffusés dans le ICI Boucherville, distribués aux citoyens, le journal La Relève et seront sur le site internet de la Ville.

Soumissions, adjudications de contrats et mandats

180514-23

Engagement au regroupement d'achats pneus neufs, rechapés et remoulés avec le CPSQ et l'Union des Municipalités (UMQ) pour 3 ans pour la période du 1er avril 2019 au 31 mars 2022

CONSIDÉRANT que la Ville de Boucherville a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (l'UMQ) de former, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un regroupement d'achats pour des achats regroupés de pneus;

CONSIDÉRANT que les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de produits en son nom;

CONSIDÉRANT que les articles 29.9.2 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.2 du *Code municipal* permettent à l'UMQ de déléguer, par entente, une partie de l'exécution du processus contractuel au Centre de services partagés du Québec (CSPQ);

CONSIDÉRANT que la Ville de Boucherville désire adhérer à ce regroupement d'achats de pneus (Pneus neufs, rechapés et remoulés) pour se procurer les différents types de pneus identifiés dans une fiche technique d'inscription spécifique, et ce, dans les quantités nécessaires à ses activités.

Il est proposé d'autoriser par résolution:

1. Que le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;
2. Que la Ville de Boucherville confie, à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), le mandat de procéder en son nom et celui des autres municipalités intéressées, au processus d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé de différents pneus nécessaires aux activités de la Municipalité;
3. Que la Ville de Boucherville consent à ce que l'UMQ délègue au Centre de services partagés du Québec (CSPQ), l'exécution du processus d'appel d'offres visant à adjuger un contrat;

4. Que la Ville de Boucherville confirme son adhésion à ce regroupement d'achats de pneus géré par le CSPQ pour la période du 1^{er} avril 2019 au le 31 mars 2022 (3 ans);
5. Que la Ville de Boucherville s'engage à compléter pour l'UMQ, dans les délais fixés, la fiche technique d'inscription transmise qui vise à connaître une estimation des quantités annuelles des divers types de pneus dont elle prévoit avoir besoin;
6. Que la Ville de Boucherville s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé;
7. Que la Ville de Boucherville reconnaît que, selon la politique administrative du CSPQ, il percevra, directement auprès des fournisseurs-adjudicataires, un frais de gestion établi à 1 % (0.6 % versé au CSPQ et 0.4 % à l'UMQ) qui sera inclus dans les prix de vente des pneus;
8. Que la Ville de Boucherville reconnaît, selon la politique administrative du CSPQ, qu'elle devra être abonnée au Portail d'approvisionnement du CSPQ et d'en assumer le coût d'abonnement annuel établi actuellement à 500,00 \$ par code d'accès par individu, pour être inscrit à ce regroupement d'achats de pneus et bénéficié de l'ensemble des regroupements d'achats offerts par le CSPQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180514-24

Adjudication d'un contrat pour le resurfaçage de diverses rues (C-18-02-C)

CONSIDÉRANT le contrat pour le resurfaçage de diverses rues;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel préparé par la Direction du génie daté du 20 avril 2018 sur le sujet.

Il est proposé d'adjuger le contrat pour le resurfaçage de diverses rues à Eurovia Québec Construction inc. étant le plus bas soumissionnaire conforme pour un montant total de 2 431 200,10 \$, taxes incluses, le tout selon les clauses, conditions et termes prévus aux devis et à la soumission C-18-02-C, le tout conditionnel à l'entrée en vigueur du règlement 2018-282.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180514-25

Adjudication d'un contrat pour la réfection des rues Bachand Nord, Louis-Robert (en partie) et du boulevard Marie-Victorin (en partie) (C-18-05-B)

CONSIDÉRANT le contrat pour la réfection des rues Bachand Nord, Louis-Robert (en partie) et du boulevard Marie-Victorin (en partie);

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel de la Direction du génie datée du 30 avril 2018 sur le sujet.

Il est proposé:

1. D'adjuger le contrat pour la réfection des rues Bachand Nord, Louis-Robert (en partie) et du boulevard Marie-Victorin (en partie) à 175784 Canada inc./Bricon étant le soumissionnaire conforme ayant obtenu le plus haut pointage lors de l'évaluation des offres pour un montant total de 2 771 191,99 \$, taxes incluses, le tout selon les clauses, conditions et termes prévus aux devis et à la soumission C-18-05-B.
2. D'approprier un budget de 200 000 \$ à même les immobilisations payées comptant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180514-26

Adjudication d'un contrat pour la construction de nouveaux branchements au 55 et 57, rue Fréchette (C-18-14-C)

CONSIDÉRANT le contrat pour la construction de nouveaux branchements au 55 et 57, rue Fréchette;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel préparé par la Direction du génie daté du 27 avril 2018 sur le sujet.

Il est proposé d'adjuger le contrat pour la construction de nouveaux branchements au 55 et 57, rue Fréchette à Excavation Civilpro inc. étant le plus bas soumissionnaire conforme pour un montant total de 37 585,33 \$, taxes incluses, le tout selon les clauses, conditions et termes prévus aux devis et à la soumission C-18-14-C, le tout conditionnel au paiement de la directive de branchement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180514-27

Mandat de services professionnels pour le contrôle qualitatif - resurfaçage (C-18-15-A)

CONSIDÉRANT le contrat pour un mandat de services professionnels pour le contrôle qualitatif - resurfaçage.

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel préparé par de la Direction du génie daté du 27 avril 2018 sur le sujet.

Il est proposé d'adjuger le mandat de services professionnels pour le contrôle qualitatif - resurfaçage à Solmatech inc. étant le soumissionnaire conforme ayant obtenu le plus haut pointage lors de l'évaluation des offres pour un montant total de 109 559,68 \$, taxes incluses, le tout selon les clauses, conditions et termes prévus aux devis et à la soumission C-18-15-A, le tout conditionnel à l'entrée en vigueur du règlement 2018-282.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180514-28

Mandat de services professionnels pour le contrôle qualitatif - réfection de rues (C-18-15-B)

CONSIDÉRANT le contrat pour un mandat de services professionnels pour le contrôle qualitatif - réfection de rues.

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel préparé par de la Direction du génie daté du 27 avril 2018 sur le sujet.

Il est proposé d'adjuger le mandat de services professionnels pour le contrôle qualitatif - réfection de rues à Solmatech inc. étant le soumissionnaire conforme ayant obtenu le plus haut pointage lors de l'évaluation des offres pour un montant total de 60 804,53 \$, taxes incluses, le tout selon les clauses, conditions et termes prévus aux devis et à la soumission C-18-15-B.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180514-29

Modification de la résolution 180416-54 Adhésion au regroupement d'achats de sel de déglacage (chlorure de sodium) avec l'Union des Municipalités pour les 5 prochaines années

CONSIDÉRANT que la Ville de Boucherville a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium);

CONSIDÉRANT que les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ.

CONSIDÉRANT que la Ville de Boucherville désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ, pour les cinq (5) prochaines années.

Il est proposé:

1. Que le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;
2. Que la Municipalité confirme, comme les lois le permettent, son adhésion à ce regroupement d'achats géré par l'UMQ pour cinq (5)

ans, soit jusqu'au 30 avril 2023 représentant le terme des contrats relatifs à la saison 2022-2023;

3. Que pour se retirer de ce programme d'achat regroupé, la Municipalité devra faire parvenir une résolution de son Conseil à cet effet, et ce, au moins trente (30) jours avant la date de publication de l'appel d'offres public annuel;
4. Que la Municipalité confie, à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, des documents d'appels d'offres pour adjudger des contrats d'achats regroupés pour le chlorure de sodium nécessaire aux activités de la Municipalité, pour les hivers 2018-2019 à 2022-2023 inclusivement;
5. Que la Municipalité confie, à l'UMQ, le mandat d'analyser des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats;
6. Que si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle l'avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;
7. Que pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité s'engage à lui fournir les quantités de produits dont elle aura besoin, en remplissant, lorsque demandé, la fiche d'information et en la retournant à la date fixée;
8. Que la Municipalité reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, des frais de gestion, correspondant à un pourcentage du montant total facturé avant taxes à chacun des participants. Pour l'appel d'offres 2018-2019, ce pourcentage est fixé à 1.0 % pour les organisations municipales membres de l'UMQ et à 2.0 % pour les non-membres de l'UMQ. Pour les appels d'offres subséquents, ces pourcentages pourront varier et seront définis dans le document d'appel d'offres;
9. Qu'un exemplaire signé et conforme de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180514-30

**Modification de la résolution 180416-50 Reconduction
du contrat de cueillette et transport des résidus verts
(SP-13-26)**

CONSIDÉRANT que la méthode pour établir les coûts du contrat pour la cueillette et transport des résidus verts a dû être modifiée ;

CONSIDÉRANT que le coût du contrat est basé sur un prix unitaire par cueillette plutôt que la répartition des coûts sur une base mensuelle.

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel préparé par la Direction des travaux publics et des approvisionnements daté du 30 avril 2018.

Il est proposé de modifier la résolution 180416-50 pour la reconduction du

contrat de cueillette et du transport des résidus verts (SP-13-26) afin de remplacer le montant de 341 892,25 \$ par 347 169,63 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180514-31

Restauration des vestiges historiques de la Villa De La Broquerie

CONSIDÉRANT que la restauration des ruines fait suite à la menace d'effondrement du mur de la portion ancienne des vestiges, fait de maçonnerie de pierre des champs;

CONSIDÉRANT qu'un mandat pour un rapport d'expertise a été donné à la firme DL Héritage, expert en conservation et restauration du patrimoine;

CONSIDÉRANT que la Société du patrimoine de Boucherville contribuera financièrement à la restauration (25 000 \$);

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel préparé par la Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire daté du 30 avril 2018.

Il est proposé :

1. D'autoriser les dépenses, au montant de 32 560 \$ avant taxes, pour la restauration des vestiges de La Broquerie afin d'en assurer la conservation et sa mise en valeur éventuelle;
2. D'octroyer le mandat de service professionnel à la firme DL Héritage Inc. conformément aux dispositions de l'article 573.3 (4) de la loi sur les cités et Ville, relatif à un contrat relié au domaine culturel;
3. D'autoriser Nathalie Routhier, chef de service culture, à signer l'entente de service;
4. D'autoriser à cette fin une somme de 5 000 \$ à être financée à même les immobilisations payées comptant et d'un virement budgétaire provenant du poste comptable 01-381-79-929.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180514-32

Renouvellement du contrat d'assurances - parcs rouli-roulant et BMX - 2018/2019

Il est proposé d'approuver le renouvellement du contrat d'assurances pour le parc de rouli-roulant de la Ville et la piste de BMX de la Ville à BFL Canada Inc. pour la période du 1^{er} mai 2018 au 1^{er} mai 2019 pour un montant total de 2 575,91 \$ incluant les frais et les taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Ententes, conventions et contrats

180514-33

Entente intermunicipale relative aux travaux d'infrastructures dans la rue Bachand Nord et sur une partie du boulevard Marie-Victorin (C-18-05-B)

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel préparé par la Direction du génie daté du 26 avril 2018.

Il est proposé:

1. D'approuver le protocole d'entente intermunicipale relative aux travaux d'infrastructures sur la rue Bachand Nord et sur une partie du boulevard Marie-Victorin à Boucherville entre l'agglomération de Longueuil et la Ville de Boucherville.
2. D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la greffière ou l'assistante-greffière à signer tous documents pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180514-34

Acquisition – lots 3 139 672 et 3 139 673 (1080, boul. du Fort-Saint-Louis) – Les Habitations Vernon Inc.

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel préparé par la Direction de l'urbanisme et de l'environnement daté du 24 avril 2018.

Il est proposé :

1. D'acquérir de Les Habitations Vernon Inc., les lots 3 139 672 et 3 139 673 du cadastre de Québec au coût de 1 \$ le tout selon les conditions apparaissant à la promesse ;
2. Que la Ville de Boucherville assume l'ensemble des frais relatifs à cette transaction immobilière ;
3. D'autoriser la greffière ou l'assistante-greffière à signer la promesse de vente ;
4. De mandater M^e Ariane Desjardins Provost afin de préparer l'acte de vente ainsi que les documents de clôture ;
5. D'autoriser le maire ou le maire suppléant ainsi que la greffière ou l'assistante-greffière à signer tous documents pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180514-35

Acquisition de propriété - Pépinière Paysagiste Jardin Fleuri inc. - boisé de Touraine - modification de la résolution 180319-44

CONSIDÉRANT la promesse de vente entre la pépinière Paysagiste Jardin Fleuri inc. et la Ville de Boucherville.

Il est proposé :

1. De modifier le prix d'acquisition de la résolution 180319-44 afin que celui-ci se lise 206 000 \$ et non 215 000 \$;
2. De payer une somme de 29 000 \$ au propriétaire à titre d'indemnité supplémentaire pour troubles et inconvénients;
3. D'autoriser la greffière à signer la promesse de vente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180514-36

Entente de partenariat avec le Réseau de transport de Longueuil (RTL) à titre de Transporteur officiel de l'événement Les Rendez-Vous de la Mairie 2018

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel préparé par la Direction de la participation citoyenne des communications et des relations publiques daté du 26 avril 2018.

Il est proposé d'autoriser Mme Julie Lavigne, directrice de la participation citoyenne, des communications et des relations publiques, à signer l'entente de partenariat avec le Réseau de transport de Longueuil (RTL) à titre de Transporteur officiel de l'événement Les Rendez-Vous de la Mairie 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180514-37

Modification de la résolution 180122-39 Immeubles Luxx (Boucherville) inc. - 825, rue Jean-Deslauriers - modifications servitude de drainage 16 488 770

CONSIDÉRANT la résolution 180122-39.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier la dite résolution afin d'y prévoir la possibilité de canaliser la servitude de drainage.

Il est proposé de modifier la résolution 180122-39 en y ajoutant à la fin ce qui suit :

Dans l'éventualité où la servitude de drainage est canalisée les conditions suivantes devront être prévues à la servitude:

- La construction et les coûts relatifs à la canalisation sont entièrement assumés par Immeubles Luxx. Les plans devront être soumis au préalable à la ville pour approbation. De plus, une attestation de construction selon les plans, ainsi qu'un certificat de localisation devront être remis à la ville à la fin des travaux;
- L'entretien de la canalisation est de la seule responsabilité d'Immeubles Luxx qui devra faire l'inspection de la canalisation et procéder au nettoyage des grilles au printemps, à l'automne et au besoin;
- Toute réparation relative à la canalisation est au frais des Immeubles Luxx et devra au préalable être soumise à la ville;
- Immeubles Luxx est entièrement responsable de tous les dommages occasionnés par cette canalisation, et ce à l'entière exonération de la ville;
- La Ville pourra exiger la condamnation de cette canalisation ou le remplissage de celle-ci lorsque le drainage pluvial du secteur sera relocalisé;
- La canalisation est conditionnelle à l'obtention par Immeubles Luxx de toutes les autorisations requises pour ce projet, incluant s'il y a lieu les autorisations du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;
- Aucun arbres ne devront être localisés dans la servitude et devront être déplacés au besoin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180514-38

Addenda à l'Entente relative à la mise en place de mesures préférentielles pour autobus sur le territoire de la ville de Boucherville

CONSIDÉRANT l'entente relative à la mise en place de mesures préférentielles pour autobus sur le territoire de la Ville de Boucherville datée du 12 novembre 2015;

Il est proposé :

1. D'approuver l'Addenda à l'Entente relative à la mise en place de mesures préférentielles pour autobus sur le territoire de la Ville de Boucherville;
2. D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la greffière ou l'assistante-greffière à signer tous documents pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Affaires diverses

180514-39

Orientation du conseil sur les sujets à l'ordre du jour du conseil d'agglomération du 24 mai 2018

CONSIDÉRANT l'article 61 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (L.R.Q. c. E 20.001);

CONSIDÉRANT que le conseil a été informé des sujets qui doivent faire l'objet des délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 mai 2018;

CONSIDÉRANT qu'un rapport a été fait des décisions prises par le conseil d'agglomération lors de sa dernière séance.

Il est proposé de prendre les orientations suivantes quant aux sujets mentionnés dans le préambule de la présente soit :

1. Favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux articles CA-180524-2.1 à CA-180524-2.7;
2. Favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux articles CA-180524-4.1 à CA-180524-4.3;
3. Favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux articles CA-180524-6.1 à CA-180524-6.7;
4. Favorable à l'adoption de la résolution apparaissant à l'article CA-180524-7.1;
5. Favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux articles CA-180524-8.1 à CA-180524-8.10;

Toutefois, à la lumière de toute nouvelle information reçue par monsieur le maire ou son représentant sur l'un ou l'autre de ces dossiers avant la séance du conseil d'agglomération, celui-ci ou son représentant est autorisé à réévaluer la situation et à prendre une position différente lors de ces séances, si le tout est jugé pertinent, monsieur le maire ou son représentant sont également autorisés à prendre la position jugée la meilleure pour la Ville pour tout nouveau dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180514-40

Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie

CONSIDÉRANT que la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle;

CONSIDÉRANT que le Québec est une société ouverte à tous et à toutes, y compris aux communautés LGBT;

CONSIDÉRANT que malgré les efforts faits, l'homophobie est présente dans la société;

CONSIDÉRANT qu'il existe un large consensus contre la discrimination et plus particulièrement contre l'homophobie;

CONSIDÉRANT que le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie;

CONSIDÉRANT que le thème 2018 est: Le droit des personnes LGBT dans le monde.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée.

Il est résolu de proclamer le 17 mai 2018 JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180514-41

Projet pilote - Entente concernant l'entretien des infrastructures d'aqueducs et d'égouts sur les allées privées d'un projet intégré - phase 2

CONSIDÉRANT le Groupe de travail sur les enjeux des projets intégrés mis sur pied en 2014;

CONSIDÉRANT que lors des rencontres avec le Groupe de travail, il a été demandé que la Ville prenne à sa charge l'entretien des réseaux d'aqueduc et d'égouts;

CONSIDÉRANT que la Ville procède déjà à l'entretien de ses propres réseaux d'aqueduc et d'égouts et qu'elle possède les ressources suffisantes pour prendre en charge à titre de projet pilote l'entretien des réseaux d'aqueduc et d'égouts de quelques projets intégrés;

CONSIDÉRANT la résolution 170116-32 par laquelle la Ville de Boucherville désigne 8 projets intégrés pour faire partie de la première phase du projet pilote;

CONSIDÉRANT que la Ville désire poursuivre le projet pilote en ajoutant de nouveaux projets intégrés.

Il est proposé:

- D'approuver, à titre de projet pilote, l'entente modifiée concernant l'entretien des infrastructures d'aqueduc et d'égouts sur les allées privées d'un projet intégré et leur cession à la Ville de Boucherville;
- Que la Ville de Boucherville désigne les projets intégrés suivants pour faire partie de ce projet:
 1. Jardins du golf I et II
1150 à 1188 De Montarville

2. Les Condos Jean-Talon
256 à 298 rue Jean-Talon
3. Allée des Pionniers
10 à 58, Allée des Pionniers
4. Place des Vosges
485 des Vosges
5. Place Montpellier
1290, De Montarville
6. Faubourg des Explorateurs
770-1 à 35 rue des Ateliers
7. Les Condos Fort-St-Louis
1014 boul. du Fort-St-Louis
8. Jardins de Grenoble
1055 rue Charcot

et les projets de la seconde phase soient:

1. Habitations les Villageois
35 de Varennes Nord
2. Croissant J.P.-Provost
13 à 17 De Montbrun
3. Les Maisons Bilodeau
1050 Gilles-Hocquart
4. Berges de la Rivière-aux-Pins
518 François-V.-Malhiot
5. Villas De Montbrun phase V
780-790 De Montbrun
6. Les Peupliers III
560-690 des Ateliers
7. Québécoises d'Antan
700-760 des Ateliers
8. Jardins D'Avignon
660 Paul-Doyon
9. Jardin de Bergerac
1065 Charcot
10. Société Domaine du Ruisseau
500-565 Félix-Leclerc
11. Les Cours Montarville
935-937-939 De Montarville
12. Jardins de Champagne
640 Paul-Doyon

13. Jardins de Dijon
1095 Charcot
14. Havre du Marais
805 Jean-Deslauriers
15. Faubourg Harmonie
1015 et 1025 Lionel-Daunais
16. Jardins des Tuileries
795 Jean-Deslauriers
17. Projets Roy-Audy
304-354 Roy-Audy
18. Place Samuel-De Champlain
301-340 Samuel-De Champlain
19. Les Peupliers I
200-222 Marie-Victorin
20. Les Jardins de Normandie
1200-1214 De Montarville
21. Boisé du parc
635 des Sureaux
22. Fontainebleau II
264 de Champagne
23. Fontainebleau I
376 du Languedoc
24. Les Victoriennes (Phase III)
1280 de Montarville
25. Le Picardie 2
355 du Languedoc

- Que cette désignation est conditionnelle à l'acceptation par résolution du conseil d'administration du projet intégré de l'entente modifiée;
- Que le maire ou le maire suppléant et la greffière ou l'assistante-greffière soient autorisés à signer au nom de la Ville ladite entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180514-42

**Participation au Colloque Carrefour Action Municipale
et Famille**

Il est proposé:

1. D'autoriser Mmes Isabelle Bleau et Josée Bissonnette, conseillères, à participer au Colloque Carrefour Action Municipale et Famille qui se tiendra à Montréal les 14 et 15 juin 2018;

2. D'autoriser le remboursement de leurs dépenses ainsi encourues sur présentation des pièces justificatives le tout selon les règles et lois applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180514-43

Renonciation à la confidentialité - opinions juridiques et rapports d'évaluation - Dossier 530 François-V.-Malhiot

CONSIDÉRANT que la Ville a obtenu deux opinions juridiques en date du 17 novembre 2017 et 21 décembre 2017 relativement au projet de construction d'unités d'habitations locatives au 530 rue François-V.-Malhiot;

CONSIDÉRANT que la Ville a obtenu un rapport de la valeur marchande du terrain vacant sis au 530 rue François-V.-Malhiot en date du 29 juin 2017, une mise à jour du rapport d'évaluation ainsi qu'une estimation de la compensation à verser dans le cas d'une expropriation;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal entend renoncer au secret professionnel afin que des citoyens puissent prendre connaissance des opinions juridiques et des rapports de la valeur marchande reçus, d'évaluation et d'estimation de compensation.

Il est proposé que le conseil municipal de la Ville de Boucherville renonce au secret professionnelle et à la confidentialité des opinions juridiques de M^e Marc Lalonde du cabinet Bélanger Sauvé, en date du 17 novembre 2017 et de celle de M^e Caroline Charron du cabinet DHC en date du 21 décembre 2017 ainsi que le rapport d'évaluation marchande de M. Yvan Desnoyers de Le Groupe Desnoyers & Associés en date du 29 juin 2017, de la mise à jour du rapport d'évaluation daté du 6 février 2018 et de l'estimation de la compensation à verser dans le cas d'une expropriation datée du 14 février 2018 et autorise l'accès à ces documents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180514-44

Participation à l'AGA et au banquet du Réseau québécois des villes et villages en santé

Il est proposé:

1. D'autoriser Mme Josée Bissonnette, conseillère, à participer à l'assemblée générale annuelle et au banquet du Réseau québécois des villes et villages en santé le 30 mai à Sherbrooke;
2. D'autoriser le remboursement de ses dépenses ainsi encourues sur présentation des pièces justificatives le tout selon les règles et lois applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180514-45

Subvention aux joueurs et joueuses de la Ville de Boucherville pour le tournoi intermunicipal des cols bleus

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel préparé par la Direction générale daté du 11 mai 2018.

Il est proposé d'accorder une aide financière de 1 700 \$ aux joueurs et joueuses de la Ville de Boucherville à l'attention de M. Nikolas Légaré pour le tournoi intermunicipal de balle donnée des cols bleus. Le tournoi aura lieu à Trois-Rivières.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Affaires nouvelles

180514-46

Avis de motion - Règlement modifiant le règlement 2006-07 concernant la rémunération des élus

M. le maire Jean Martel donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement modifiant le règlement 2006-07 concernant la rémunération des élus.

180514-47

Projet de règlement 2018-07-04 modifiant le règlement 2006-07 concernant la rémunération des élus

M. le maire Jean Martel présente le projet de règlement 2018-07-04.

Il est proposé d'approuver le projet de règlement 2018-07-04 modifiant le règlement 2006-07 concernant la rémunération des élus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180514-48

Règlement 2018-276-1 - Règlement modifiant le règlement 2017-276 de façon à en effectuer une mise à jour

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné et le projet de règlement présenté le 16 avril 2018.

Il est proposé d'approuver le Règlement 2018-276-1 - Règlement modifiant le règlement 2017-276 concernant la tarification de façon à en effectuer une mise à jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180514-49

Règlement 2018-283 - Règlement ordonnant des travaux de réaménagement de terrains sportifs extérieurs derrière l'école secondaire De Mortagne

Mme Josée Bissonnette quitte pour ce point étant commissaire scolaire.

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné et le projet de règlement présenté le 16 avril 2018.

Il est proposé d'approuver le Règlement 2018-283 - Règlement ordonnant des travaux de réaménagement de terrains sportifs extérieurs derrière l'école secondaire De Mortagne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mme Josée Bissonnette reprend son siège.

180514-50

Règlement 519-5 - Règlement modifiant le règlement concernant l'usage des rues et places publiques

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné et le projet de règlement présenté le 16 avril 2018.

Il est proposé d'approuver le Règlement 519-5 - Règlement modifiant le règlement concernant l'usage des rues et places publiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Parole aux membres du conseil

La parole est accordée aux membres du conseil.

180514-51

Levée de la séance

Il est proposé de lever la présente séance à 21h25.

Jean Martel, maire

Marie-Pier Lamarche, greffière